

Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-2-0500384-DE_2026_050-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_050

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Armel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-désigne M. FONTY Thierry pour remplir cette fonction

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-21500384-DE_2026_051-DE
ARRETE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_051

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 28 Avril 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-2-500384-DE_2026_052-DE
A 2 E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_052

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	3	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Vu la liste « Ensemble pour vous » déposée par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune sera le suivant : 4 délégués et 6 suppléants.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral. Après un vote ayant donné les résultats suivants : 12 voix pour la liste présentée , 3 blancs.

Résultats du scrutin

Ensemble pour vous : 4 délégués et 6 suppléants

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance



Thierry FONTY
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-2-1500384-DE_2026_053-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTEINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_053

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Lancement procédure Voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier du programme de voirie 2026 concernant l'aménagement des voies communales.

Le programme concerne une partie des voiries communales suivantes :

VC Auzanges, Cour Nord Ecole primaire, Salle Polyvalente, VC La Fournaire, VC La Malboudie, VC Lasfayre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) ADOPTE le projet d'aménagement des voies communales ci-dessus désignées.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence et à procéder à la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (art 28 du code des marchés).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
0152-500384-DE_2026_054-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_054

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Armel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY
Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle 2026 Comité des Fêtes de Champs

L'association "Le Comité des Fêtes de Champs" sollicite une aide exceptionnelle leur permettant d'acquérir du matériel pour leurs différentes animations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte (à l'exception d'Armel CHAULET, membre du bureau de l'association, qui ne prend pas part au vote) :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-2-1500384-DE_2026_055-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_055

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY
Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER
Absents :
Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle 2026 Comité des Fêtes d'Embort

L'association "Le Comité des Fêtes d'Embort" sollicite une aide exceptionnelle leur permettant de participer au lettrage effectué sur la salle des fêtes d'Embort.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte (à l'exception de Jean Claude GELLE, membre du bureau de l'association, qui ne prend pas part au vote) :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 520 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-2-1500384-DE_2026_056-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_056

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2026 Association Entre Autres

L'association "Entre Autres" organise depuis de nombreuses années le Carrefour du Blues avec 2 éditions dans l'année (à Saignes et à Champs).

L'association sollicite une aide de 2 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 1 500 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-21500384-DE_2026_057-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2026 Amicale des Sapeurs Pompiers

L'association "Amicale des Sapeurs Pompiers" sollicite une subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 1 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 15/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-21-12-03-34-DE-2026_057BIS-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_057BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2026 ADMR Saignes

L'association "Aide à la personne à domicile " ADMR de Saignes sollicite une subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 300 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2026
Date de réception de l'AR: 15/06/2026
015-21500384-DE_2026_058-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026
Délibération N° DE_2026_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 26/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Arnel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry FONTY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention stérilisation chats errants

Monsieur le Maire informe l'assemblée des problèmes de chats errants sur la commune qui ont été signalés par de nombreux administrés. Aussi, il serait souhaitable de poursuivre la campagne débuté en 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

Pour ce faire, il est possible de conventionner à nouveau avec la fondation 30 millions d'amis qui prendrait en charge 50 % des frais de stérilisation et d'identification.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour une campagne de stérilisation et de d'identification.

- FIXE le nombre de chats pour cette campagne au nombre de 15 (soit 1 650.00 € pris en charge pour moitié par la fondation.)

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Thierry FONTY
Secrétaire de séance

